

ACTION PREVENTION ENERGIE

Mission : Proposer un diagnostic de logements où la charge énergie est importante et préconiser l'amélioration de ces derniers.

Contacts : Emmanuelle LABAT
PACT H&D
46, Rue Baffert
40100 DAX
Tél. : 05.58.74.12.56
Mail : administration@pactdeslandes.org

Repérage des situations : *(Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles)*

- Quelle que soit la demande d'aide financière et plus particulièrement lorsque cela concerne l'énergie, le travailleur social est invité à remplir la fiche de contact du dispositif aux vues d'une consommation énergétique qui semblerait inadaptée, soit à la composition familiale, soit au logement.
- De même, dans le cadre de l'examen des dossiers par la Commission du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, cette dernière se doit d'interpeller le travailleur social afin de saisir le dispositif pour toute anomalie.

Déroulement de la procédure :

- Chaque fiche sera validée en Commission élargie du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles et envoyée au PACT H&D.
- Le PACT H&D prendra contact avec les locataires afin qu'une visite du logement soit faite et la fiche technique complétée (phase 1 : diagnostic).
- Après compte-rendu de la visite, la Commission de suivi validera la phase 2 de préconisation. Un « Programme des travaux avec estimation » sera alors proposé aux propriétaires qui seront, en parallèle, informés des possibilités d'amélioration et des montages financiers possibles.
- Les dossiers seront suivis par le PACT H&D jusqu'à la fin des travaux.